

## AVIS INTERNET

**Objet :** Introduction d'un dispositif de plafonnement des rachats sur les organismes de placement collectifs (« OPC ») gérés par la société de gestion Ofi Invest Asset Management à compter du 10 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts de l'un des OPC cités en Annexe 1, gérés par Ofi Invest Asset Management et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du **10 novembre 2023**, Ofi Invest Asset Management a décidé de procéder à la modification suivante sur vos OPC :

- i) **Ajout d'un dispositif de plafonnement des rachats (connu sous le nom de « Gates »<sup>1</sup>) :** ce mécanisme de gestion de la liquidité permet d'étaler, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion de l'OPC et donc l'égalité des porteurs.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs ; ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative de l'OPC.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion pourra décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation ; ils ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs concernés.

La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

---

<sup>1</sup> Règlementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05)



Les autres caractéristiques des OPC demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur vos OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

La documentation règlementaire des OPC actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) à compter du 10 novembre 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**OFI INVEST ASSET MANAGEMENT**

## Annexe 1 Liste des OPC

Nom de l'OPC	Code ISIN	Fréquence de valorisation
AVENIR PARTAGE ISR	FR0010279034 (Part I)	Quotidienne
	FR0010814400 (Part A)	
OFI INVEST ACTION SOLIDAIRES FRANCE	FR0000427452 (Part C/D)	Quotidienne
	FR0000427460 (Part D)	
OFI INVEST ASIE	FR0007478052 (Part C/D)	Quotidienne
OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE	FR0007032735 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE OPPORTUNITES	FR0007020045 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE	FR0007032719 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE OPPORTUNITES	FR0007020029 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST ESG ACTIONS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE	FR0000983819 (Part C)	Quotidienne
	FR0000983827 (Part D)	
	FR0010903674 (Part Ofi Invest Actions Solidaire Euro)	
	FR00140035N0 (Part N)	
OFI INVEST ESG DYNAMIQUE EURO	FR0000970097 (Part XL)	Quotidienne
	FR0012979250 (Part Ofi Invest ESG Dynamique)	
	FR0013223559 (Part N)	
	FR0013247384 (Part RC EUR)	
	FR0013308905 (Part RF)	
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	FR0000970105 (Part XL)	Quotidienne
	FR0012979268 (Part Ofi Invest ESG Equilibre)	
	FR0013223567 (Part N)	
	FR0013247392 (Part RC EUR)	
	FR0013308913 (Part RF)	
OFI INVEST ESG MULTI REACTIF	FR0010028605 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST ESG MULTITRACK	FR0014001G11 (Part IC)	Quotidienne
	FR0010564351 (Part R)	
	FR0013331097 (Part R USD)	
	FR0013304664 (Part RF)	
	FR0013288933 (Part N)	
OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	FR0000970089 (Part XL)	Quotidienne
	FR0012979276 (Part Ofi Invest ESG Prudent)	
	FR0013223575 (Part N)	



**Ofi invest**  
Asset Management

	FR0013247418 (Part RC EUR)	
	FR0013309036 (Part RF)	
OFI INVEST FRANCE EQUITY	FR0011093707 (Part R)	Quotidienne
	FR0013304540 (Part RF)	
	FR0012584167 (Part I)	
	FR0012584175 (Part N-D)	
OFI INVEST INFLATION EURO HD	FR0011474956 (Part C)	Quotidienne
	FR0011614247 (Part R)	
OFI INVEST ISR ACTIONS EUROPE	FR0007473798 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE	FR0007032743 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE OPPORTUNITES	FR0007020037 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST JAPON	FR0007478060 (Part C/D)	Quotidienne

---

[www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

22, rue Vernier - 75017 Paris - France

S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71.957.490 euros - Société de gestion de portefeuille - Agrément AMF n° GP 92-12 - FR51384940342 - RCS Paris 384 940 342 - APE 6630 Z

Tél. : +33 (0)1.40.68.17.17 / Fax : +33 (0)1.40.68.17.18